



Le 23 août 2018



La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information datée du 1^{er} juin 2018, reçue à nos bureaux le 24 juillet 2018 et pour laquelle je vous ai transmis un accusé de réception le 24 juillet 2018. Votre demande est ainsi libellée :

« ... J'aimerais obtenir tous les documents me permettant de connaître les coûts annuels associés à la traduction de documents à la CDPQ et la CDPQ-Infra depuis cinq ans. »

Pour répondre à votre demande d'accès vous trouverez ci-dessous un tableau faisant état des coûts annuels associés à la traduction de documents depuis 2013 jusqu'au 31 décembre 2017.

	2013	2014	2015	2016	2017
Caisse	13 911 \$	48 898 \$	53 005 \$	89 421 \$	243 906 \$
CDPQ Infra			-	99 828 \$	179 009 \$

Les montants de traduction comprennent la traduction dans plusieurs langues compte tenu des activités internationales de la Caisse.

Nous sommes d'avis que la présente répond entièrement à votre demande d'accès à l'information.

En terminant, pour votre information, nous vous faisons part de la teneur de l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* :

«135. Une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision.

Une personne qui a fait une demande en vertu de la présente loi peut demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 ou sur les frais exigibles.

[REDACTED]

Ces demandes doivent être faites dans les trente jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la présente loi au responsable pour répondre à une demande. La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter ce délai.»

Veillez agréer, [REDACTED] mes salutations distinguées.

[REDACTED]

Ginette Depelteau
Vice-présidente principale,
Conformité et investissement responsable et
Responsable de l'accès à l'information
et de la protection des renseignements personnels